

APRÈS ART. 83

N° II-1620

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-1620

présenté par
Mme Dupont

à l'amendement n° 1618 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 83, insérer l'article suivant:

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« avant le terme »

les mots :

« après le début ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander un rapport d'évaluation de cette mesure dès la première année d'expérimentation.